

CHARTRE DE VALEURS

POUR LE SECTEUR DES ARTS VISUELS EN OCCITANIE

AIR DE MIDI, RÉSEAU ART CONTEMPORAIN EN OCCITANIE

MARS 2026



réseau
air de midi
art contemporain
en Occitanie

INTRODUCTION

Dans un contexte en constante évolution, marqué par des défis sociaux, environnementaux et culturels majeurs, le secteur des arts visuels en Occitanie doit affirmer ses engagements et ses responsabilités.

Le réseau air de Midi, qui fédère les structures professionnelles de l'art contemporain dans la région, souhaite affirmer une vision partagée fondée sur des valeurs communes et des pratiques respectueuses.

Cette charte a pour vocation de poser les bases d'un fonctionnement éthique, solidaire, inclusif et durable. Elle a été pensée comme un outil de réflexion, d'orientation et d'action, au service de tous ceux et celles qui œuvrent dans le champ des arts visuels en Occitanie : artistes, professionnel·les, institutions, collectifs, partenaires publics et privés. Elle propose un socle de valeurs fondamentales et de références organisationnelles pour guider les pratiques quotidiennes dans l'ensemble de la chaîne de création, de production et de diffusion artistique.

Ce document n'est ni figé ni prescriptif : il est évolutif et ouvert à l'enrichissement par les membres du réseau et ses partenaires, et sera réétudié régulièrement pour permettre un questionnement systématique sur nos méthodes.

Il sera accompagné d'un engagement à la constitution de procédés partagés concrets, et une constante activité pour la création d'outils spécifiques, que ce soit par pair-aidance entre membres du réseau ou par la commande à des organisations dont l'expertise est prouvée.

I. VALEURS FONDAMENTALES

1. COOPÉRATION

Action de participer à une œuvre ou une action commune

Dans une optique de valorisation du bien commun, nous défendons le travail en collaboration et la solidarité au sein des équipes, entre structures, structures et artistes, structures et partenaires, pour des objectifs communs et dans la complémentarité. Nous nous engageons à soutenir et valoriser la création sur le territoire régional.

2. PLURALITÉ

Fait d'être plusieurs et, par extension, caractère de ce qui est multiple

Nous nous engageons à promouvoir la diversité culturelle, à favoriser la pluralité des formes artistiques, des projets, des récits, à agir pour l'égalité femmes-hommes, à lutter contre la discrimination et à respecter les minorités dans un esprit de discussion, partage et respect.

3. RESPECT

Sentiment qui incite à traiter quelqu'un avec considération

Le respect est une valeur fondamentale qui s'applique à plusieurs acteur-ices et dans différentes situations :

- Respect des personnes : équipes, artistes, collaborateur-ices extérieur-es, partenaires, publics
- Respect de la législation : le code de la propriété intellectuelle, le principe de rémunération du travail, le code de la sécurité sociale, le code des impôts, le code du travail
- Respect du vivant, de l'environnement et des ressources.

4. TRANSPARENCE

Qualité de ce qui laisse apparaître la réalité toute entière, de ce qui exprime la vérité sans l'altérer

Au sein du réseau air de Midi, mais également auprès de nos publics et partenaires, nous nous engageons à faire circuler les informations de manière fluide, à rendre compte clairement des prises de décisions, dans un climat de partage et de confiance.

5. LIBERTÉ

La liberté artistique est la liberté de créer, de présenter et de programmer des expressions culturelles diverses sans censure, interférences ou pressions exercées par des acteurs non étatiques ou gouvernementaux. Elle comprend le droit de chaque citoyen d'accéder à ces œuvres.

Nous affirmons la nécessité

- de protéger la liberté des artistes dans le respect de l'autre, des moyens et de l'environnement,
- de garantir le libre accès aux œuvres pour tous les publics sans discrimination,
- de défendre la création devant toute menace d'uniformisation des contenus, d'absence de visibilité et d'ingérence sur les choix de programmation.

II. ENGAGEMENTS COMMUNS

1. TERRITOIRE ET SOCIÉTÉ

Air de Midi, réseau d'art contemporain en Occitanie, réaffirme son ancrage territorial et sa contribution essentielle à l'intérêt général pour :

- Garantir l'accès à l'art et à la culture pour toutes et tous, quels que soient l'âge, le lieu de vie, les ressources ou les parcours de vie.
- Encourager les coopérations intersectorielles (avec l'éducation, la recherche, la santé, le social, l'économie sociale et solidaire...).
- Œuvrer à la transversalité des échelles d'intervention (locale, régionale, nationale, internationale).
- Mettre en œuvre des démarches écoresponsables, limiter les impacts environnementaux des activités, sensibiliser aux enjeux écologiques.
- Revendiquer et promouvoir les droits culturels, en particulier en milieu rural : droit à la participation à la vie culturelle, à l'expression, à la création.
- Encourager la transparence des dispositifs publics : critères d'attribution des aides, bourses, prix, appels à projets...
- Favoriser une relation solidaire, responsable et durable entre les acteur·rices du secteur.

2. ORGANISATION DU TRAVAIL

Nous affirmons la nécessité de construire des organisations saines et justes, fondées sur les principes suivants :

- Respect du contrat de travail.
- Élaboration et usage partagé de fiches de poste, référentiels de compétences, organigrammes et outils de pilotage internes.
- Droit à la formation continue pour tous·te·s les professionnel·les du secteur.
- Mise en place d'un environnement de travail sûr, sain et épanouissant.
- Développement d'une communication interne fluide, transparente et bienveillante.
- Pratiques d'encadrement favorisant l'écoute, la circulation de l'information et la prise en compte de la parole de chacun·e.

Nous nous engageons par ailleurs à :

- Accompagner les artistes dans leur professionnalisation, par des dispositifs adaptés, des temps de résidence, de recherche et d'expérimentation.
- Respecter les droits sociaux, du travail, et les droits d'auteur·rices et de propriété intellectuelle.

- Être attentif·ves aux conditions de travail et d'accueil, en veillant à leur qualité et à leur adaptation aux situations particulières (santé, parentalité, mobilité, isolement...).
- Lutter contre toute forme de discrimination, directe ou indirecte.
- Tendre à une rémunération juste et équitable, en s'appuyant sur les référentiels de rémunération existants.

3. CRÉATION ARTISTIQUE ET PLURALITÉ

Les acteur·rices du réseau air de Midi s'engagent à :

- Affirmer la liberté d'expression, de création et de programmation, comme fondement démocratique et culturel.
- Encourager la diversité des formes, des esthétiques, des récits et des démarches dans la création comme dans la diffusion.
- Favoriser la diversité des genres, des âges, des origines sociales et culturelles dans les programmations.

4. CRÉATION VIVANTE ET INDÉPENDANCE

- Affirmer la différence entre œuvre artistique et prestation de service : l'expérimentation, la recherche et l'incertitude font partie intégrante du processus de création.
- Défendre l'indépendance des artistes, des programmeur·rices et des structures : les choix artistiques ne doivent pas être conditionnés par des injonctions politiques, économiques ou sociales.
- S'inscrire dans les principes de la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

CONCLUSION

En conclusion de ces réflexions et de ces enjeux posés en collectif, il nous semble prioritaire de rappeler que même si, pour des raisons pédagogiques, les différents points traités plus haut le sont de manière indépendante, ceux-ci sont en réalité interconnectés et ne peuvent se désolidariser.

Il est ainsi important de souligner qu'il y a systématiquement des phénomènes de porosité entre les sujets.

Par exemple, les enjeux qui touchent à l'organisation du travail et à l'instauration d'un climat sain dans le contexte de réalisation de nos missions et devoirs sont profondément liés aux manières de considérer les publics et leur accueil, ou encore aux relations que nos équipes entretiennent avec les artistes avec qui ils collaborent, ou les manières de concevoir même les expositions ou projets, tant sur le plan de la production que des enjeux de représentation.

Il est aussi important de rappeler que ce qui fait vitalité et promotion de l'indépendance dans nos programmations et nos soutiens diversifiés aux artistes se fait par et pour une écologie du sensible, dans nos pratiques de production, nos manières de faire équipe, comme dans nos pratiques de mises en relation interréseau.

En effet, la façon dont nos structures entrent en interaction avec l'art au sens générique du terme, le soin qui est apporté à nos programmations et à ce qu'elles dévoilent de l'art et de la société de notre époque, doit être pensé exactement de la même manière qu'elles entrent en relation avec leurs publics, les partenaires, les collaborateur·ices divers du champs de l'art, les spécificités de notre territoire ; avec respect, bienveillance, attention, horizontalité, transparence et respect.

LE RÉSEAU ET SES MEMBRES

LES MEMBRES EN 2026

En janvier 2026, le réseau fédère 52 structures professionnelles sur l'ensemble du territoire régional qui représentent la diversité des modèles et propositions artistiques;

Les Abattoirs, Musée — Frac Occitanie
Toulouse, Toulouse
à cent mètres du centre du monde, Perpignan
L'AFIAC, Fiac
Agit'Hé, Perpignan
L'Atelier Blanc, Villefranche de Rouergue
& Moulin des Arts, Saint-Rémy
Les Ateliers des Arques, Les Arques
BBB centre d'art, Toulouse
CACN, Nîmes
Carré d'art — Musée d'art contemporain,
Nîmes
Service Culture du Cauvaldor, Carennac
Caza d'Oro, le Mas d'Azil
Centre d'art Le Lait, Albi
Centre d'art et de photographie de
Lectoure, Lectoure
Chapelle Saint-Jacques centre d'art
contemporain, Saint-Gaudens
La Coopérative-Musée Cérés Franco,
Montolieu
CRAC — Centre régional d'art
contemporain Occitanie, Sète
Documents d'artistes Occitanie, Toulouse
Échangeur 22 - Saint-Laurent-des-Arbres
École des beaux-arts de Sète, Sète
Ésban — École supérieure des beaux-arts
de Nîmes
Espace Culturel Léonard de Vinci —
ENAC, Toulouse
La Fenêtre, Montpellier
FRAC Occitanie Montpellier, Montpellier
Le Château d'Eau, Toulouse

Galerie du Philosophe, Carla Bayle
Glassbox Sud, Montpellier
GRAPh-Cmi, Carcassonne
Images Ventenac - association La Pépinière,
Ventenac-en-Minervois
isdaT — institut supérieur des arts et du
design de Toulouse, Toulouse
L.A.C - Lieu d'Art Contemporain, Sigeac
Lieu-Commun artist run space, Toulouse
Centre d'art et de photographie Lumière
d'Encre, Céret
Maison de l'Architecture Occitanie —
Pyrénées
Maison des Arts Georges et Claude
Pompidou, Cajarc & Maisons Daura, Saint-
Cirq-Lapopie
Maison Salvan, Labège
Mécènes du sud, Montpellier-Sète-Béziers /
MEMENTO, Auch
MIAM — Musée international des arts
modestes, Sète
MO.CO. — Montpellier contemporain &
MO.CO. esba, Montpellier
Musée d'art moderne de Céret,
Céret MRAC — Musée régional d'art
contemporain Occitanie, Sérignan
NegPos, Nîmes
PAHLM — Pratiques artistiques hors les
murs, Couladère
Pamela artist run space, Nîmes
Le Parvis — centre d'art contemporain,
Ibos
Pavillon Blanc Henri Molina, Médiathèque
- centre d'art, Colomiers
Le Nouveau Printemps, Toulouse
PAC — Pôle Arts & Culture, Aussillon
Pépite — Festival Figuré·e, Toulouse
RIGA, Saint-Pierre-de-Trivisy
Le Transfo, Aulon
Le Vallon du Villaret, Bagnols-les-Bains.

Contact

Claire HUGONNET, Coordinatrice

06.87.36.35.28

claire.hugonnet@airedemidi.org

Air de Midi, réseau art contemporain en Occitanie

c/o Les Abattoirs, Musée - FRAC Occitanie Toulouse - 76, allées Charles de Fitte / 31300 TOULOUSE

www.airedemidi.org // contact@airedemidi.org

Membre
du

CIPAC

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

Le réseau Air de Midi recoit le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie, de la Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, de la Ville de Toulouse, de l'Union européenne (programme Erasmus + et de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée.